

# L'affaire Tardy s'impose au conseil municipal

« Le conseil municipal est-il favorable à ce que le maire diligente les démarches en vue de permettre à la commune de se porter partie civile dans l'affaire opposant le ministère public aux époux Tardy ? » La question était posée par le maire ce lundi en conseil. 31 élus sur 33 ont répondu oui, ni le maire ni Marie-Christine Tardy, conseillère municipale absente, n'ayant pris part au vote (lire notre édition d'hier).

## « Cela permettrait à la commune d'avoir accès au dossier »

Revenons un peu en arrière. À 18 h 30 ce lundi, le conseil municipal s'appretait à commencer alors que le public entrainait encore dans la salle. On a compté au moins cent personnes quand le maire Damien Guiguet a donné enfin la parole à Michel Bernard, conseiller d'opposition. Celui-ci a demandé au maire s'il acceptait sa proposition d'insérer à l'ordre du jour une délibération actant la constitution de partie civile de la commune dans l'affaire Tardy. « C'est une affaire qui m'est pénible », a répondu Damien Guiguet, affirmant sa volonté de respecter « le droit, les intérêts de la commune, les personnes et la présomption d'innocence ».

Il répondait non en somme, puisque c'est au maire seul de se constituer partie civile pour la commune. « Prenez au moins notre avis. Ça vous sera d'autant moins pénible de prendre une décision. C'est très important. On peut le faire à bulletin secret », argumentait Philippe Cardin, conseiller d'opposition et chef du groupe AIMÉylan. « Il faut se porter partie civile deux mois avant le procès. [...] Cela permettrait



Les conseillers d'opposition Philippe Cardin (au micro, au premier plan) et Michel Bernard (assis derrière sur la droite) ont joué en double pour faire voter une délibération sur l'affaire Tardy, proposée par le maire (à droite ci-dessous).



simplement à la commune d'avoir accès au dossier et d'évaluer le préjudice. Cela ne nuit pas à la présomption d'innocence », clouait Michel Bernard. Ce dernier, du reste, compte se porter partie civile si la commune ne le fait pas au titre de contribuable.

Sous la pression, le maire a finalement proposé cette délibération-compromis et se positionnait très clairement : « Tant qu'un juge ne m'aura

pas dit qu'il y a quelque chose à reprocher à Mme Tardy, je lui fais confiance. »

Le procès aura lieu le 9 février prochain, apportant des réponses à de nombreuses questions. L'une d'elle nous tarabuste déjà : l'ambiance à Meylan va-t-elle se détériorer d'ici là ?

Celia AMPHOUX

La suite du conseil dans notre édition de demain.

## L'INFO EN +

### LE SCORE QUI PIQUE

Pendant le conseil animé de lundi, le maire Damien Guiguet n'a pas manqué de rappeler à l'opposition de gauche leur « faible score au second tour des élections régionales. Une petite pique en bonne et due forme. » La liste de Laurent Wauquiez a fait son meilleur score sur le canton de Meylan, nous précise Jean-Claude Peyrin, notant que cette remarque manquait à notre article paru hier. Et c'est vrai. Sur tout le département, la liste du désormais deuxième des Républicains a atteint son record de 46,25 %.

## Rien dans le bulletin municipal

Le TardyGate aurait dû apparaître dans le prochain journal communal, rubrique expression politique. Or, la conseillère communale à la communication, Catherine Lecoœur, a fait savoir aux deux groupes d'opposition que leur texte ne serait pas publié. Cette « censure » selon AIMÉylan faisait l'objet d'une question en fin de conseil. En écoutant la réponse de Mme Lecoœur, on comprenait que plusieurs élus étaient cités dans des « propos particulièrement polémiques ». L'élu a donc réuni ses collègues et trouvé préférable de ne rien publier. Les espaces dédiés seront vides dans le prochain bulletin.

Le Code des collectivités dit que le règlement intérieur du conseil doit préciser les modalités de l'expression politique. Or, ce n'est pas vraiment le cas dans celui de Meylan. Le conseil d'État stipule que les propos « n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs », argue l'opposition. Mais il n'y aura pas eu plus de débat, lundi soir, puisqu'il n'est pas prévu pendant les questions en fin de conseil municipal. C'est d'ailleurs pour cela que le maire a levé la séance après les « débordements » oraux de M. Bernard. Il restait trois questions, dont une sur le lieu de résidence du maire (lire nos précédentes éditions). « Au prochain conseil », a dit Damien Guiguet.

C.A.

## Le quartier des Béalières a fêté Noël avec l'UHQB



Un atelier de loisirs créatifs a été animé samedi par des bénévoles (à gauche). Un défilé aux lampions (en préparation à droite) a également eu lieu vendredi soir.



Le beau temps régnant actuellement a favorisé la réussite de la fête de Noël organisée vendredi et samedi

place des Tuilleaux par l'Union des habitants du quartier des Béalières (UHQB). Vendredi soir, un défilé aux lampions a

été organisé, avec un atelier photophore. Samedi, les enfants avaient la possibilité de participer à un atelier de loisirs

créatifs dans les locaux de l'aumônerie. Pendant ce temps, des bénévoles servaient du vin chaud place des

Tuilleaux et le père Noël distribuait des papillotes, avant l'apéritif de quartier à 11 heures.